

Un patrimoine culturel et agricole sous tension

Pilier d'un patrimoine culturel, sportif et agricole français, la filière équine traverse aujourd'hui une période difficile. Entre évolution du statut du cheval, interrogations sociétales sur l'élevage et l'abattage, difficultés économiques des centres équestres, débats sur le foncier, pression sur les éleveurs et baisse de la demande dans certains segments, le secteur se retrouve au cœur d'une conjoncture peu favorable. Alors que plus d'un million d'équidés structurent un tissu économique dynamique, de l'élevage à l'équitation, en passant par les courses, les acteurs de la filière recherchent un nouvel équilibre afin de concilier attentes sociétales, réalités économiques et préservation d'un patrimoine vivant essentiel aux territoires.



La filière équine française occupe une place majeure dans le paysage sportif, culturel et économique du pays. En 2023, elle compte 1 005 200 équidés répartis entre chevaux de selle et poneys (69 %), chevaux de trait et ânes (17 %) et chevaux de course (14 %). Le secteur s'appuie également sur une tradition équestre ancrée, reconnue par l'Unesco depuis 2011, avec 9 662 établissements et 675 186 licenciés. Sur le plan économique, la filière dénombre 34 511 éleveurs, 26 742 entreprises équines et près de 6 milliards d'euros (Md€) de chiffre d'affaires pour 19 700 équidés exportés, confirmant son rôle essentiel tant dans l'animation des territoires que dans la préservation du patrimoine. En Auvergne-Rhône-Alpes, ce sont 388 millions d'euros (M€) qui ont été générés par 7 842 entreprises équines, dont 3 189 spécialisées. Le secteur compte plus de 7 500 personnes, salariées ou indépendantes, et s'appuie sur un maillage de 18 établissements d'enseignement agricole. Ces derniers proposent une dizaine de formations destinées aux professionnels de demain, qu'ils soient dans le secteur de l'élevage, de l'enseignement, des soins aux animaux ou du sport. Une filière qui rayonne donc à travers sa diversité, malgré ses difficultés conjoncturelles, puisqu'elle engendre 203 Md€ pour le sport et les loisirs, 30 Md€ pour l'élevage, 30 M€ pour les courses, et 109 M€ pour les activités connexes (équipementier, services, organismes).

porteurs de licences. Auvergne-Rhône-Alpes est d'ailleurs la première région de France en ce qui concerne le tourisme équestre avec 20 000 km d'itinéraires balisés, 64 établissements labellisés et 10 108 licenciés randonneurs. Cette utilisation de l'espace Aurhalpin participe à son attractivité touristique, en préservant et entretenant les espaces naturels. Autre corde à l'arc de la filière équine : la traction animale. Aujourd'hui redécorée par 200 professionnels regroupés au sein du réseau-traction-animale Aurore, c'est une activité utilisée pour l'entretien des espaces verts, le débarrage ou les services aux collectivités.

Des territoires dynamiques

La filière équine participe de manière significative au dynamisme et à l'attractivité des territoires, à travers plusieurs activités : l'équitation est l'un des sports les plus pratiqués, le 4^e sport national. En région, l'équitation rassemble 78 932 licenciés, dont 86 % de femmes et 1 226 établissements affiliés à la Fédération française d'équitation (FFE). Le sport équestre y est très présent, avec 13 572 épreuves et 19 672 compétiteurs.

Le secteur de l'élevage équin est particulièrement enraciné en France et au sein de la région. Il compte plus de 6 760 naissances enregistrées en 2024 et 2 913 élevages, dont trois races emblématiques présentes sur le territoire : le cheval d'Auvergne, le cheval du Vercors de Barraquand et l'âne du Bourbonnais. 37 % des équidés d'Auvergne font partie des races de trait, et plus

Charlotte Bay

TÉMOIGNAGE / Sur le territoire frontalier du Genevois haut-savoyard, la demande en activités d'équitation génère une forte pression sur les terres alimentaires mais constitue aussi une opportunité de diversification pour les agriculteurs.

La famille Bellamy élève 90 vaches laitières et prend 30 chevaux en pension

Sur le territoire du Genevois haut-savoyard, à proximité immédiate du bassin de vie franco-suisse comptant plus de 800 000 citadins, la demande en activités d'équitation est historiquement très importante. Pour servir cette clientèle de cavaliers de compétition ou de loisirs à fort pouvoir d'achat, de nombreux poneys clubs, centres équestres, haras, écuries et pensions pour chevaux, avec ou sans manège, ont fleuri dans les campagnes autour de Genève. Une pression sur les prix du foncier et une concurrence vécue comme déloyale par les agriculteurs français, mais aussi une opportunité de diversification saisie par certaines exploitations comme celle de la famille Bellamy à Viry, située à moins de 3 km de la frontière. (coopérative Fermiers Savoyards), la SCEA Les Hutins a démarré la pension de chevaux pour particuliers il y a déjà 25 ans. « *À l'époque, le lait n'était pas très bien payé. Nous avions besoin de trouver un complément d'activité pour un meilleur revenu* », explique aujourd'hui David Bellamy (34 ans). Il est associé de la SCEA avec son frère Pierre (38 ans), dont l'installation a d'ailleurs été confortée par la diversification équine. À l'initiative de ce projet, leurs parents Muriel et Gérard qui leur ont transmis la passion des chevaux et ensuite la ferme. « *En plus des vaches, toute la famille est passionnée d'équitation. Depuis tout petit, avec mon frère, on adorait monter, souvent avec attelage. Le cheval, c'est un animal très attachant et le dressage c'est fascinant* », raconte David.

Diversification d'activité



▲ **David Bellamy avec son père Gérard devant les 30 box aménagés pour loger les chevaux en pension.**

de chevaux en pension. Les box ont été aménagés dans le prolongement du bâtiment des laitières, avec stockage de fourrage et fumière. Une carrière de 60 m x 30 m a été dessinée pour que les clients puissent trotter et galoper sur place. La location d'un box est facturée 400 euros par mois. Le forfait tout compris inclut la nourriture, les soins et le curage quotidien des cases. Pour David Bellamy, « c'est dans le prolongement de l'élevage bovin, que a déjà le foin, la paille et les compétences ». La croissance de l'activité commerciale équine, au départ intégrée à la SCEA agricole, a impliqué de créer, à côté la SARL Les Écuries de la Sablonnière.

s'occupent des chevaux et d'accueillir les visites libres des propriétaires, grande majorité des Suisses et frontaliers. « C'est une astreinte presque aussi lourde que les vaches laitières. Mais parents prennent de l'âge et cela devient difficile à assumer. D'autant que c'est une clientèle compliquée, qui a perdu son sens et pas toujours facile à supporter. En certains qui viennent, qui montent et repartent. Ils prennent leur cheval pour vélo qu'on repose au râtelier ! » a remarqué David. Il déplore aussi la concurrence malsaine imposée à la demi-douzaine de preneurs en pension du secteur par de puissants opérateurs extérieurs qui font du porte-à-porte pour acquérir des sites et proposer des prestations de plus en plus haut de gamme. L'objectif à court terme pour la SCEA Les Hutins est donc de parvenir à diminuer l'effectif de chevaux en pension et de simplifier les tâches pour pouvoir continuer à assurer le travail.

deux. Faute de main-d'œuvre, les deux associés n'excluent pas non plus de placer l'activité équine en gérance et de recentrer la ferme sur la production alimentaire pour la filière des fromages des Savoie.

Cest un sujet brûlant de retour sur la table : certains parlementaires souhaiteraient faire passer le statut du cheval « d'animal de rente » à « animal de compagnie ». Une proposition, déposée le 4 novembre dernier, qui vise à renforcer la protection des équidés, portée par la sénatrice Samantha Cazebonne. D'après l'exposé des motifs, l'article 2 de la PPL « exclut strictement, et sans dérogation possible, le cheval de notre chaîne alimentaire en interdisant son abattage et sa transformation en viande commercialisable ». Quelques semaines plus tôt, le 16 septembre, le député Éric Paugel déposait une proposition du même ordre. Pour la FNC, « le statut d'animal de compagnie interdirait ou rendrait illégales les activités économiques liées au cheval et à son élevage, faisant peser une menace directe sur la liberté d'entreprendre ».

« Un désastre économique, social et environnemental

Pour la FNC (FNSEA), c'est la goutte de trop : dans un communiqué du 20 novembre publié à l'attention des parlementaires, la Fédération partage ses

abandonnés si les élevages équins perdaient leur viabilité économique.

Une liberté d'entreprendre en danger

En danger

Au-delà de l'impact économique, la FNC voit dans cette proposition une atteinte à la liberté d'entreprendre : production, élevage, commerce, activités sportives, courses, attelage, tourisme équestre, médiation animale, spectacles... Le changement de statut du cheval rendrait, selon elle, ces activités illégales ou difficiles à maintenir. Elle insiste également sur l'importance d'un encadrement professionnel de la fin de vie, qui garantit aujourd'hui des pratiques éthiques et éviterait les dérives observées dans certains pays ayant interdit l'hippophagie. Laurent Prenat et Pascal Vivien, présidents de la FNC, lancent un appel aux parlementaires : « *Ce que l'on prétend protéger pourrait être précisément ce que l'on met en danger ! Reproduire l'exemple américain serait un désastre annoncé pour les chevaux, l'économie agricole, les territoires et pour nos libertés* », ont-ils déclaré. ■



► Certains parlementaires souhaiteraient faire passer le statut du cheval d'animal de rente à animal de compagnie, afin **d'interdire la consommation de viande de cheval**.

LÉGISLATION / Le 16 septembre 2025, des parlementaires ont déposé une nouvelle proposition de loi (PPL) visant à interdire la consommation de viande de cheval (hippophagie), en lui accordant le nouveau statut d'animal de compagnie. Une PPL fermement rejetée par la Fédération nationale du cheval (FNC), qui remet sur la table un sujet parfaitement controversé.

Interdiction de l'ippophagie, une proposition de loi controversée

C'est un sujet brûlant de retour sur la table : certains parlementaires souhaiteraient faire passer le statut du cheval « d'animal de rente » à « animal de compagnie ». Une proposition, déposée le 4 novembre dernier, qui vise à renforcer la protection des équidés, portée par la sénatrice Samantha Cazebonne. D'après l'exposé des motifs, l'article 2 de la PPL « exclut strictement, et sans dérogation possible, le cheval de notre chaîne alimentaire en interdisant son abattage et sa transformation en viande commercialisable ». Quelques semaines plus tôt, le 16 septembre, le député Éric Paugel déposait une proposition du même ordre. Pour la FNC, « le statut d'animal de compagnie interdirait ou rendrait illégales les activités économiques liées au cheval et à son élevage, faisant peser une menace directe sur la liberté d'entreprendre ».

croit que la modification du statut du cheval, qui conduirait, selon elle, à un « désastre économique, social, environnemental et entrepreneurial sans précédent ». La FNC rappelle d'abord que le cheval, loin d'être un simple compagnon de loisir, reste un animal de rente, intégré de longue date à l'économie agricole française. Un statut qui implique donc un cadre professionnel strict : traçabilité des animaux, politiques sanitaires rigoureuses, équipements adaptés, formations professionnelles, clarification des responsabilités et encadrement de la fin de vie. Selon la FNC, ces conditions sont nécessaires au bien-être animal, plus encore que le dispositif de protection accordé aux animaux de compagnie. La modification du statut du cheval impliquerait donc une fragilisation de 120 000 emplois, 66 000 éleveurs, et déstabiliserait un secteur économiquement viable et fructueux (11 milliards d'euros d'activité). L'organisation met également en garde contre la potentielle disparition d'un million d'hectares de prairies, indispensables à la biodiversité, au stockage du carbone et à l'ouverture des paysages. Pour la FNC, ces espaces, déjà menacés, pourraient être abandonnés si les élevages équins perdaient leur viabilité économique.

Une liberté d'entreprendre en danger

Au-delà de l'impact économique, la FNC voit dans cette proposition une atteinte à la liberté d'entreprendre : production, élevage, commerce, activités sportives, courses, attelage, tourisme équestre, médiation animale, spectacles... Le changement de statut du cheval rendrait, selon elle, ces activités illégales ou difficiles à maintenir. Elle insiste également sur l'importance d'un encadrement professionnel de la fin de vie, qui garantit aujourd'hui des pratiques éthiques et éviterait les dérives observées dans certains pays ayant interdit l'hippophagie. Laurent Prenat et Pascal Vivien, présidents de la FNC, lancent un appel aux parlementaires : « *Ce que l'on prétend protéger pourrait être précisément ce que l'on met en danger ! Reproduire l'exemple américain serait un désastre annoncé pour les chevaux, l'économie agricole, les territoires et pour nos libertés* », ont-ils déclaré. ■

Charlotte Bayon